

L'heure n'est pas aux explications sentencieuses et démobilisatrices, l'heure est au combat !

Chers camarades,

Vous voudrez bien trouver, en pièce jointe, une lettre de mon camarade et ami Denis Langlet adressée à Yves Veyrier vendredi dernier.

Je partage son contenu et, plus particulièrement, sa conclusion appelant la confédération à trouver la place : *« qui doit-être la sienne en s'engageant dès aujourd'hui et en participant dans les manifestations de samedi ainsi que sur les ronds-points aux côtés des gilets jaunes ».*

Cette lettre n'a pas reçu de réponse ; faut-il sans étonner alors que Yves Veyrier ait déclaré dès son élection comme Secrétaire général : *« Dans un contexte caractérisé par l'effondrement des partis politiques républicains historiques, auxquels se substituent des « mouvements » ou « rassemblements » à caractère plébiscitaires, la CGT-FO ne saurait être ni inféodée à un parti ou courant politique, ni dissoute dans un mouvement sociétal informe, gilets jaunes ou bonnets rouges, insoumis ou en marche. »*

Ainsi, des femmes et des hommes salariés excédés de leur situation économique, qui se battent pour en changer, ne sauraient recevoir le concours de la CGTFO au motif que cette dernière se trouverait « inféodée » voire « dissoute ». C'est un peu court et surtout dépourvu de toute solidarité de classe.

Cette posture apparaît, une fois plus (pour rappel les acrobaties confédérales pour faire avaler les ordonnances macroniennes), comme faisant le jeu du pouvoir.

Aujourd'hui, soit la CGTFO apporte son aide aux « gilets jaunes », soit elle s'inscrit dans une politique d'accompagnement des orientations économiques néfastes aux salariés.

Il y a une opportunité à saisir maintenant, en urgence, d'unir des forces de la classe ouvrière, sinon le capital et son bras séculier au pouvoir le feront payer très cher en cas d'échec.

D'autant qu'il n'y a aucun obstacle statutaire pour s'engager dans cette voie, voilà ce qui est dit dans le préambule des statuts de la CGTFO :

*« ... l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance. A cet effet, **elle peut s'engager, en prolongement de sa propre action, dans des coalitions avec des organisations syndicales et coopératives, à condition que ces organisations aient un caractère démocratique et que leurs***

objectifs soient analogues aux siens. Le but de ces coalitions sera d'améliorer la condition des travailleurs dans tous les domaines et de s'acheminer vers une démocratisation généralisée de l'économie. »

Certes, il ne s'agit pas là de s'engager avec des organisations syndicales à proprement parler, mais de participer à des expressions revendicatives de salariés qui sont aussi les nôtres. N'allons pas trouver d'arguments pour échapper au combat, faisons tout pour y participer !

Nos anciens auraient pu participer à la Résistance pendant la dernière guerre pour, au travers du Conseil National de Résistance, donner naissance, en particulier, à la Sécurité sociale et nous, en temps paix, nous regarderions le train passer...

Les syndiquées et les syndiqués FO, avec leur syndicat, peuvent redonner force et vigueur aux revendications de la CGTFO par leur engagement aux côtés des gilets jaunes.

Femmes et hommes libres, en toute conscience, ils sauront faire le choix de se battre en réalisant ainsi pleinement les orientations du dernier congrès confédéral : Résister, Revendiquer, Reconquérir !

Recevez, chers camarades, mes plus vives salutations syndicales et fraternelles.

Jean Mayer